



DEPARTEMENT DU NORD  
-----  
Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe  
-----  
Canton de Fourmies  
-----

## MAIRIE DE MOUSTIER EN FAGNE

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du Samedi 15 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept, le quinze avril, à neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Moustier en Fagne, se sont réunis, en séance ordinaire, sur convocation régulière (du 7 avril 2017), sous la présidence de Monsieur Jean-Michel HANCART, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 7**

**Étaient présents :** Jean-Michel HANCART, Frédéric HOUARD, Cédric COVIN, Dominique BOUTON, Fabian LINARD, Denis DEMARET, Damien DESJARDIN.

**Secrétaire de séance :** Fabian LINARD.

Il est ensuite passé à l'ordre du jour:

\*\*\*\*\*

### **1- Compétences de la C.C.S.A. : Avis sur la conformité des statuts avec la loi NOTRe**

Le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable sur la mise en conformité des statuts de la Communauté de Commune Sud Avesnois avec la loi NOTRe.

### **2- Régie de recettes – Modification de l'acte constitutif de la régie de recettes créée par délibération du conseil municipal du 26/09/2009 : « Droits de réservations et de locations de salles, vaisselle et matériels ».**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 septembre 2009 décidant de la création de la régie de recettes « Droits de réservations et de locations de salles, vaisselle et matériels » ;

Vu le procès-verbal de vérification dressé par le comptable public assignataire en date du 9 décembre 2016 ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **valide** la modification de l'acte constitutif de la régie de recettes de la salle des fêtes.

### **3- Délibération portant création d'un emploi permanent : Emploi de secrétaire de mairie des communes de moins de 1000 habitants (cas où l'emploi pourrait être pourvu par un contractuel en application de l'article 3-3-3° de la loi N°84-53 du 26/01/1984).**

Le Conseil Municipal **approuve** la création à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017 d'un emploi permanent de secrétaire de mairie dans le grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps non complet pour 15 heures hebdomadaires.

#### 4- Suppression de poste – Tableau des effectifs

Compte tenu de la modification de la durée hebdomadaire de travail d'un Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 12h30, il convient de supprimer l'emploi correspondant, Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire Intercommunal en date du 23 mars 2017, Le Conseil Municipal :

- a) Valide La suppression de l'emploi d'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE, à temps non complet, à raison de 12 H 30 hebdomadaires.
- b) Modifie comme suit le tableau des emplois :

Cadres d'emplois et grades	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2 <sup>ème</sup> CLASSE	C	1	0	TNC (12H30)
ADJOINT <b>ADMINISTRATIF</b> PRINCIPAL DE 2 <sup>ème</sup> CLASSE	C	1	1	TNC (15H00)
ADJOINT <b>TECHNIQUE TERRITORIAL</b>	C	1	1	TNC

#### 5- Transfert bail agricole

Par délibération en date du 28 juillet 2012, le Conseil Municipal a consenti un bail agricole à deux exploitants du village.

L'un d'eux, M. Frédéric HOUARD a informé le Maire de son intention de cesser l'exploitation (départ en retraite) des terrains communaux cadastrés :

- **B102** d'une contenance de 30 ares et 77 centiares
  - **B112** d'une contenance de 31 ares et 86 centiares
- Soit une contenance totale de 62 ares 63 centiares.

Un autre exploitant agricole de la commune, M. Grégory DELASSUS, s'est porté repreneur desdites parcelles, dans les mêmes conditions, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le Conseil Municipal **autorise** M. le Maire à signer un bail à ferme avec M. DELASSUS dans les mêmes conditions que précédemment, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

#### 6- Travaux d'assainissement de la mairie

Monsieur la Maire informe les membres du Conseil Municipal

- qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux au niveau de l'assainissement de la mairie notamment pour améliorer l'évacuation d'une partie des eaux pluviales et des eaux usées.
- que la SARL BERTRAND ROTY, ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS, sise à BERLAIMONT (59145) a été contactée pour réaliser un devis.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de réaliser cet équipement,
- **VALIDE** le devis de la SARL BERTRAND ROTY, ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS, pour un montant de : 3.180,30 € H.T. soit 3.816,36 € T.T.C.
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer le devis et tout document relatif à ces travaux,
- **DIT** que le coût de l'opération sera inscrit au budget 2017.

## **7- RÉAMÉNAGEMENT DE LA SALLE DES FÊTES - DEMANDE DE SUBVENTION : DETR - PROGRAMMATION 2017- Annule et remplace la Délibération N° 2017/07 du 07/01/2017**

**Monsieur le Maire expose** à l'assemblée que le projet « *de réaménagement de la salle des fêtes* » est susceptible de bénéficier d'une aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, programmation 2017.

Ayant pris connaissance du projet proposé par le Maître d'œuvre, M. Quentin MICHAUX, Architecte, qui s'élève à **270.632,50 € H.T.**, soit 324.759,00 € T.T.C. et se décomposant comme suit :

- ✗ Travaux : 238.980,00 € H.T.
- ✗ Prestataires (maîtrise d'œuvre, CT, CSPS, diag, DO...) : 31.652,50 H.T.

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité :

☞ **APPROUVE** l'avant-projet,

☞ **SOLLICITE** une subvention au taux de 30 % au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) – programmation 2017 - pour l'opération de réaménagement de la Salle des Fêtes,

☞ **VALIDE** le plan de financement suivant :

▪ Etat (DETR)	: 30 %	soit une subvention de	81.189,75 €
▪ Département (ADVB)	: 40 %	soit une subvention de	108.253,00 €
▪ Part Communale (emprunt, fonds propres) :	soit		135.316,35 €

## **8- RÉAMÉNAGEMENT DE LA SALLE DES FÊTES - DEMANDE D'AIDE DEPARTEMENTALE AUX VILLAGES ET BOURGS (ADVB) – PROGRAMMATION 2017**

**Monsieur le Maire expose** à l'assemblée que le projet « *de réaménagement de la salle des fêtes* » est susceptible de bénéficier d'une aide financière au titre de l'Aide Départementale aux « Villages et Bourgs » (ADVB) – Programmation 2017.

Ayant pris connaissance du projet proposé par le Maître d'œuvre, M. Quentin MICHAUX, Architecte, qui s'élève à **270.632,50 € H.T.**, soit 324.759,00 € T.T.C. et se décomposant comme suit :

- ✗ Travaux : 238.980,00 € H.T.
- ✗ Prestataires (maîtrise d'œuvre, CT, CSPS, diag, DO...) : 31.652,50 H.T.

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avant-projet,

- **SOLLICITE** une subvention au taux de 40% au titre de l'Aide Départementale aux « Villages et Bourgs » (ADVB) – programmation 2017 - pour l'opération de réaménagement de la Salle des Fêtes,

- **VALIDE** le plan de financement suivant :

▪ Département (ADVB)	: 40 %	soit une subvention de	108.253,00 €
▪ Etat (DETR)	: 30 %	soit une subvention de	81.189,75 €
▪ Part Communale (emprunt, fonds propres) :	soit		135.316,35 €

## **9- Délégation au Maire en matière de marchés publics, accords cadre et avenants**

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité,

**VU** le 4° alinéa de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DÉCIDE :**

- **M. le Maire est chargé**, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, **lorsque les crédits sont inscrits au budget.**

- **M. le Maire rendra compte** à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoir (cf. article L. 2122-23 du C.G.C.T.).

## **10- Emprunt Caisse Epargne Nord France Europe**

Le Conseil Municipal **autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt au nom de la Commune auprès de la Caisse d'Epargne Nord France Europe.

Cet emprunt de deux cent soixante dix mille euros (270 000 €) est destiné à financer les travaux de réaménagement de la salle des fêtes.

La commune se libérera de la somme due à la Caisse d'Epargne Nord France Europe par suite de cet emprunt, en 25 années, au moyen de trimestrialités payables aux échéances qui seront indiquées dans le contrat de prêt et comprenant la somme nécessaire à l'amortissement progressif du capital et l'intérêt dudit capital au taux de 2,02% l'an (*proposition actualisée au 12/04/2017*).

Cet emprunt est assorti de frais de dossier d'un montant de 540 €, payables dès retour du contrat de prêt.

La Commune aura le droit de se libérer par anticipation de tout ou partie du montant du prêt.

En cas de remboursement par anticipation, la Commune paiera une indemnité dont les caractéristiques sont précisées au contrat de prêt.

## **11- C.C.A.S. : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2016**

Le Conseil Municipal **APPROUVE** les résultats du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2016 du C.C.A.S. établis comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<i>OPERATIONS DE L'EXERCICE</i>	<b>888,82</b>	<b>687,66</b>
<i>+ REPORT EXERCICE N-1</i>		<b>1.575,74</b>
<i>TOTAUX</i>	<b>888,82</b>	<b>2.263,40</b>
<i>RESULTAT DE CLOTURE</i>		<b>1.374,58</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<i>OPERATIONS DE L'EXERCICE</i>		
<i>+ REPORT EXERCICE N-1</i>		<b>74,86</b>
<i>TOTAUX</i>		<b>74,86</b>
<i>RESULTAT DE CLOTURE</i>		<b>74,86</b>
<b>ENSEMBLE</b>		
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>888,82 €</b>	<b>2.338,26 €</b>
<b><u>RESULTAT DE CLOTURE 2016</u></b>		<b><u>1.449,44 €</u></b>

## **12- COMMUNE : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2016**

Le Conseil Municipal **APPROUVE** les résultats du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2016 établis comme suit :

<b>SECTION de FONCTIONNEMENT</b>	
- <b>DEPENSES :</b>	- <b>60.338,96 €</b>
- <b>RECETTES :</b>	+ <b>64.703,76 €</b>
- <b>+ REPORT EXCEDENTAIRE de l'exercice N-1</b>	+ <b>30.213,89 €</b>

  

<b>SECTION d'INVESTISSEMENT</b>	
- <b>DEPENSES :</b>	- <b>54.226,17 €</b>
+ <b>REPORT DEFICITAIRE de l'exercice N-1</b>	- <b>17.855,76 €</b>
- <b>RECETTES :</b>	+ <b>16.473,90 €</b>
+ <b>Part affectée à l'investissement</b>	+ <b>37.790,93 €</b>

**Le résultat cumulé de l'exercice 2016 est donc de :**

- <b>DEPENSES :</b>	<b>132.420,89 €</b>
- <b>RECETTES :</b>	<b>149.182,48 €</b>

**Le résultat de clôture de l'exercice 2016 est donc de : 16.761,59 €**

- <b>En fonctionnement : (excédent)</b>	<b>34.578,69 €</b>
- <b>En investissement : (déficit)</b>	<b>- 17.817,10 €</b>

**Restes à réaliser à reporter en 2017 :**

**Section d'INVESTISSEMENT :**

- **RECETTES : + 4.534,07 €**

- (= Subventions : - Réserve Parlementaire (fenêtres archives et sanitaires Mairie)  
- DETR (accessibilité cimetière + éclairage public rue du Bout Là Haut)

### **13- Affectation de résultat de fonctionnement 2016**

**LE MAIRE** rappelle au Conseil Municipal que le C.C.A.S. a été dissous à la date du 31 décembre 2016 et qu'il est nécessaire d'affecter le résultat de fonctionnement du C.C.A.S. à celui de la Commune.

**LE CONSEIL MUNICIPAL** après avoir approuvé le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2016, ce même jour,

- **CONSIDERANT** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
- **STATUANT** sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,
- **CONSTATANT** que le compte administratif fait apparaître :

	<b>COMMUNE</b>	<b>C.C.A.S.</b>	<b>ENSEMBLE</b>
• Un excédent de fonctionnement de.....	+ 4.364,80		
• Un déficit de fonctionnement de.....		- 201,16	
• Un excédent reporté de .....	+ 30.213,89	+ 1.575,74	
<b>Soit un excédent de fonctionnement global de</b>	<b>+ 34.578,69</b>	<b>+ 1.374,58</b>	<b>+ 35.953,27</b>
• Un déficit d'investissement de.....	- 17.817,10		
• Un excédent d'investissement.....		+ 74,86	
<b>Soit un déficit d'investissement global de ...(D001)</b>	<b>- 17.817,10</b>	<b>+ 74,86</b>	<b>- 17.742,24</b>
Un excédent des restes à réaliser de .....	+ 4.534,07		
<b>Soit un besoin ou excédent total de financement de</b>	<b>- 13.283,03</b>	<b>+ 74,86</b>	<b>- 13.208,17</b>

**DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement (C.C.A.S. + COMMUNE) comme suit :

- AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)..... **13.208,17 €**
- RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)..... **22.745,10 €**
- RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT ..... **17.742,24 €**

#### **14- Taux fiscalité locale 2017**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**DECIDE** de maintenir en 2017 les 3 taux de la fiscalité locale comme votés en 2016 :

<b>TAUX VOTES EN 2016</b>		<b>TAUX 2017 (si maintien des taux 2016)</b>	
Taxe habitation : <b>10,85</b>	(5.740 €)	Taxe habitation : <b>10,85</b>	(5.870 €)
Taxe sur le foncier bâti : <b>12,09</b>	(4.485 €)	Taxe sur le foncier bâti : <b>12,09</b>	(4.558 €)
Taxe sur le foncier non bâti : <b>42,85</b>	(9.813 €)	Taxe sur le foncier non bâti : <b>42,85</b>	(9.727 €)
<b>Produit fiscal attendu en 2016 :</b>	<b>20.038 €</b>	<b>Produit fiscal attendu en 2017 :</b>	<b>20.155 €</b>

#### **15- Subventions 2017 aux associations**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**DECIDE** de répartir en 2017 la dotation globale deux mille deux cents euros (**2.200 €**) aux associations comme suit :

<b>ASSOCIATION / ORGANISME</b>	<b>SUBVENTION Montant 2017</b>
A.C.P.G. Eppe-Sauvage/ Moustier en Fagne	50.00
Amis de la Maison de la Fagne	80.00
Associations des Paralysés de France	50.00
Association Parents d'Elèves Eppe-Sauvage	140.00
Boucles Cyclistes du Sud Avesnois B.C.S.A.	50.00
Comité des Fêtes Moustier en Fagne	1 600.00
Site informatique de Moustier en Fagne	90.00
Société de chasse de Moustier en Fagne	70.00
Société de Pêche Eppe-Sauvage/Moustier en Fagne	70.00
<b>TOTAL</b>	<b>2 200.00</b>

#### **16- Budget Primitif 2017**

**Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif pour l'exercice 2017 relatif au budget principal de la commune.**

Ce document présente une balance générale comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Crédits votés au titre du présent budget	83.164,78	60419,68
Résultat de fonctionnement reporté		22.745,10
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>83.164,78</b>	

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Crédits votés au titre du présent budget	479.864,06	493.072,23
Résultat d'investissement reporté	17.742,24	
Restes à Réaliser (RAR) de N-1		4.534,07
<b>TOTAL SECTION DE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>497.606,30</b>	
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>580.771,08</b>	<b>580.771,08</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, APPROUVE** le Budget Primitif 2017 dans son ensemble.

## **17- QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS**

- Le Conseil Municipal souhaite la bienvenue au petit Baptiste ARBONNIER né le 21 février 2017 à Maubeuge et adresse ses félicitations aux heureux parents. (Fils de Hélène Linclau et Jerome Arbonnier - 2, Rue du Pont Dusque).  
**Le Conseil Municipal décide d'offrir pour chaque naissance dans un foyer de la commune une carte cadeau.**
- Saule pleureur de la mairie : le Maire présente un devis en vue d'un éventuel abatage.
- Courrier de ORANGE : la dépose de la cabine téléphonique aura lieu d'ici le 31 décembre 2017.
- M. le MAIRE rappelle les dates de l'élection présidentielle et des élections législatives pour l'organisation du bureau de vote :
  - Election présidentielle : 23 avril et 7 mai 2017
  - Elections législatives : 11 et 18 juin 2017

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 12H45.**

Suivent les signatures.

**Vu Le Maire,**